

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.145

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Patrick FERRARI, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CROIX ROUGE, POUR SON APPUI DANS LE CADRE DU PCS

Exposé :

La Croix Rouge française est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'action sociale et sanitaire. Elle est titulaire de l'agrément national de sécurité civile lui permettant de participer aux opérations de secours, missions de soutien aux populations sinistrées, à l'encadrement de bénévoles dans le cadre des opérations de soutien aux populations, aux dispositifs prévisionnels de secours.

La commune d'Aucamville a souhaité conclure, dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, afin de faire face aux situations de crise et permettre à la commune de subvenir aux besoins urgents et vitaux de la population, un partenariat avec la Croix Rouge comprenant diverses missions :

- participation à la cellule de crise municipale
- mise en place d'une cellule d'accueil
- soutien psychologique
- mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence
- prise en charge de l'accueil des familles
- encadrement de bénévoles spontanés
- participation à un exercice annuel de simulation d'une situation d'urgence
- mise en place de sessions de formation à destination du grand public ou à destination de la réserve communale.

A cette fin, une convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés a été conclue avec l'association et signée le 18 décembre 2018, qui est renouvelable par tacite reconduction.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité pour la commune de s'appuyer sur une organisation qui peut lui fournir des moyens matériels et humains pour l'aider dans la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde,

Vu la convention signée le 18 décembre 2018, et notamment son annexe 4,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 novembre 2022,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 300 euros pour l'année 2022.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement